



urgent voiture bon de commande

Par **pedro1961**, le **28/11/2010** à **13:59**

bonjour

j'ai achete une voiture d'occasions le 27/11/2002(bon de commande et reçu d'acompte)je voudrais ne retracter avant les septs jours dite moi ce que je dois faire merci a vous

Par **Claralea**, le **28/11/2010** à **17:54**

Bonsoir, j'imagine que vous voulez dire 27/11/2010 ?

Le droit de retractation n'est valable que pour les achats à distance et à domicile

Par **pedro1961**, le **28/11/2010** à **18:22**

oui achete le 27/11/2010 avec bon de commande chez renault et acompte verse il reste a faire le financement du credit..

Par **Claralea**, le **28/11/2010** à **18:27**

bon de commande, bon de livraison ou facture. Il comporte les mentions suivantes :

la dénomination de vente ;

le mois et l'année de la 1ère mise en circulation ;

le kilométrage total parcouru ou non garanti ;

les indications de prix ne doivent pas prêter à confusion pour le consommateur : il convient de préciser notamment le coût détaillé des prestations payantes supplémentaires ; le prix doit être indiqué toutes taxes comprises ;

la date limite de livraison doit également figurer. Elle constitue en effet une des clauses du contrat et son non

le mode de financement : sur les bons de commande, préciser "au comptant" (sans crédit) ou "à crédit" (par un organisme de crédit proposé par le vendeur ou choisi par le client). [s]Dans le cas de recours à un crédit, la vente est subordonnée au prêt et le consommateur dispose d'un délai de rétractation de 7 jours après signature de l'offre préalable de crédit. [/s]

Je vous donne le lien :

<http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/468-voiture-d-occasion-achat-chez-un-professionnel>

Par **pedro1961**, le **28/11/2010 à 19:06**

re je voulais savoir si je peux ne retracter avant sept jours pour l'achat d'un vehicule chez renault avec un bon de commande et acompte verse de 300 euros le 27/11/2010 et si oui avez vous un modele de lettre
merci a vous

Par **Claralea**, le **28/11/2010 à 19:48**

Oui, il faut surtout vous retracter AVANT 7 jours, donc le plus vite sera le mieux. Avez vous deja fait la demande de credit avec le garagiste

Par **pedro1961**, le **28/11/2010 à 20:16**

re
le credit devrais etre fait mardi 29/11/2010 avec la diac de chez renault.simplement un acompte a ete fais le 27/11/2010...cdt

Par **Claralea**, le **28/11/2010 à 21:36**

Vérifiez ce qui est noté sur le double de votre bon de commande , c'est le lien contractuel qui vous lie avec le vendeur et s'il est bien notifié "financement credit":

Article L311-25 du code de la consommation:

Le contrat de vente ou de prestation de services est résolu de plein droit, sans indemnité :

1) Si le prêteur n'a pas, dans le délai de sept jours prévu aux articles L.311-15 à L. 311-17, informé le vendeur de l'attribution du crédit ;

2) Si l'emprunteur a, dans les délais qui lui sont impartis, exercé son droit de rétractation.

Dans les deux cas, le vendeur ou le prestataire de services doit, sur simple demande, rembourser alors toute somme que l'acheteur aurait versée d'avance sur le prix. A compter du huitième jour suivant la demande de remboursement, cette somme est productive d'intérêts, de plein droit, au taux légal majoré de moitié.

Le contrat n'est pas résolu si, avant l'expiration du délai de sept jours prévu ci-dessus, l'acquéreur paie comptant

Pour le courrier, vous rappelez le numero de commande et vous leur dites simplement que conformément à votre droit, vous entendez rétracter votre achat (articles L.311-15 à L311-17

du droit à la consommation). Surtout en AR et tres rapidement. Par politesse, appelez le demain pour annuler le rdv et prevenez le de l'envoi de votre lettre de retractation

Par **pedro1961**, le **29/11/2010** à **18:58**

bonsoir

je vais demain faire une lettre mais je sais pas comment la tourner et je voulais vraiment savoir si je pouvais ne retracter
cdt

Par **Laure11**, le **29/11/2010** à **19:05**

Bonjour,

Claralea vient de tout vous expliquer. Elle vous a indiqué comment rédiger la lettre à envoyer en recommandé avec accusé réception dès demain.

[citation]Pour le courrier, vous rappelez le numero de commande et vous leur dites simplement que conformément à votre droit, vous entendez rétracter votre achat (articles L.311-15 à L311-17 du droit à la consommation). Surtout en AR et tres rapidement. Par politesse, appelez le demain pour annuler le rdv et prevenez le de l'envoi de votre lettre de retractation[/citation]

Formule de politesse : Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Bien garder une copie du courrier que vous allez envoyer.

Par **pedro1961**, le **29/11/2010** à **19:07**

merci a vous...bonne soiree